

Compte-rendu du conseil municipal

Lundi 29 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 juillet, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fulbaines dûment convoqués le 22 Juillet 2019, se sont réunis sous la Présidence du Maire, Monsieur Patrick BRIET.

Etaient présents :

Patrick BRIET, Patrick FAYE, Patrick MIKALEF, Christèle CABON, Dominique JOLY, Claudine MEZE, Alain SIGLER, Jacqueline VILLER, Emmanuelle DELOZANNE, Ingrid GIRAUD, Déborah COURTOIS, Michael JEGOUDEZ-ALLART, Antoine COSTA.

Absents :

Nicolas WAMBERSIE et Elisabeth CHABLAOUI

Secrétaire de séance :

Jacqueline VILLER

Ouverture de séance : 19h15

Ordre du jour :

1. Fusion SMAEP
2. Convention ANPAL/Mairie de Nanteuil les Meaux
3. Création de poste
4. Travaux
5. Questions diverses

1. Fusion SMAEP :

L'eau étant la première préoccupation de tous, de nombreuses réunions ont eu lieu ces derniers mois et en particulier entre la SMAEP et le SIVOM.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme la Préfete de Seine et Marne a pris un arrêté portant projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé issu de la fusion du SIVOM et du syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Crécy la Chapelle.

- **Entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve l'arrêté préfectoral.**

L'objet de cette réunion était la création d'un syndicat mixte à vocation multiple et à la carte résultant de la fusion de la SMAEP de Crécy la Chapelle et du SIVOM de Boutigny.

Monsieur le Maire indique que leur réunion permettra de conforter une entité technique cohérente et d'assumer la continuité du service public tout en recherchant des économies d'échelle et ce, à un prix maîtrisé pour l'usager.

- **À la suite de ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la fusion du SMAEP et du SIVOM et demande :**
 - le renfort de pression sur le circuit d'adduction d'eau des hameaux de Magny St Loup et Prévilliers.
 - le lissage sur 5 ans de l'augmentation tarifaire du prix du M3 de l'eau (0,50€)
 - la liberté de sortir du nouveau syndicat à l'issue de la DSP (2024) et avec nos biens (STEP et Puits).
 - la représentation des communes rentrantes (ex SIVOM de Boutigny) par un poste de Vice-Président.
 - l'étude sur la faisabilité de travaux d'assainissement sur le hameau de Magny St Loup.

2. Convention ANPAL :

Nos demandes auprès du centre de loisirs de Trilport pour l'obtention de places en été s'avérant très compliquées et restrictives, nous nous sommes tournés sur la commune voisine de Nanteuil les Meaux.

Mr SARRAZIN (Maire de Nanteuil) a proposé une convention entre les deux communes permettant d'accueillir quinze enfants de Fublaines au sein du centre. La convention serait effective à partir du 1^{er} août 2019.

- **Cette proposition a été validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

3. Création de poste :

L'objet étant la modification du tableau des effectifs. L'ouverture d'une 7^e classe pour la rentrée de septembre 2019 nous conduit à la création d'un poste d'Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

- **Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette création à 12 voix et 1 abstention.**

4. Travaux :

- Un appel d'offre concernant la 7^e classe et la salle associative a été effectué par notre AMO Terres et Toits. Suite au dépouillement des offres, il s'avère que le montant des travaux des actions 1 et 2, à savoir :

- Création d'une classe supplémentaire
- Création d'une salle des associations dans la grange communale

S'élève à plus de 400 000 euros. A la demande de Mr Le Maire, une négociation a été demandée à toutes les entreprises qui ont répondu. Une convocation sera envoyée pour la fin août début septembre 2019 afin de définir les enjeux et le montant à la baisse.

- Les travaux du columbarium commenceront en septembre 2019.
- La classe provisoire est en voie d'achèvement et sera prête pour la rentrée.
- Un devis concernant le nettoyage des vitres de l'école a été demandé auprès de la régie du Pays de Meaux et devrait s'effectuer à l'aide d'une nacelle. Il s'élève à 478.44€ TTC.
- Le chauffage dans la salle de motricité a été revu et corrigé avec la mise en place d'une aérotherme.

Clôture de séance à 21 h.

